

La compagnie maritime [CORSICA FERRIES](#) / T : 04.95.32.92.19 (siège à Bastia) dépose des recours juridiques à l'encontre de la [SNCM](#) / T : 04.91.56.32.00 (siège à Marseille). En effet, une lettre a été adressée aux administrateurs judiciaires de la SNCM. Corsica Ferries lui reproche de vouloir utiliser l'un de ses cars ferries afin de faire face à une période de pointe pendant la prochaine saison estivale. Selon les avocats de Corsica Ferries, il s'agit d'une violation des modalités de la délégation de service public. Ils affirment qu'en cas de commercialisation des traversées sur la durée des actions judiciaires seront engagées devant les tribunaux et la commission européenne. www.corsica-ferries.fr / www.sncm.com